FRC L.12041
Case
FRC
11594
12041

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR J. P. F. DUPLANTIER,

Député du département de la Gironde,

Après la lecture d'une pétition d'un grand nombre d'armateurs, de négocians et commerçans de Bordeaux, relative à la course maritime.

Séance du 2 fructidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

LA juste inquiétude des armateurs, négocians et commerçans de Bordeaux, est partagée par tous les commerçans républicains des diverses places de la République, qui, à la voix de la patrie, ont fait de

nombreux armemens pour enrichir le commerce français des dépouilles de son plus mortel ennemi. Un système d'inaction et d'apathie, que la politique de l'ancien Directoire avoit inoculé dans toutes les parties de l'administration publique, a tellement prévalu dans ces derniers temps, que la plupart des armateurs en course ont été victimes de leur zèle et de la confiance qu'ils avoient eue dans l'appel qu'on avoit fait de leurs efforts et de leur dévouement. Ce n'étoit pas toujours celui qui, le premier, avoit demandé des lettres de marque qui les a obtenues, et la majeure partie des armateurs ont essuyé des retards ou des entraves qui ont porté un coup mortel à leur fortune. Il est résulté de ce système étrange, que le seul moyen qu'avoit le commerce français pour vivifier nos villes maritimes au milieu des horreurs de la guerre, et après les désastres de nos colonies, a été paralysé, et l'Angleterre a pu impunément absorber l'or de toutes les parties du monde pour entretenir la guerre continentale et verser par-tout le produit de son industrie et de ses manufactures.

Ainsi, tandis que nos corsaires ont langui dans nos ports par suite du même système, que nos chantiers ont été déserts, que l'immense population de nos communes maritimes a été privée de l'aliment ordinaire que lui offrent l'activité des armemens en course, et le courage de nos braves marins, l'Angleterre a vu entrer sans le moindre obstacle deux convois très-considérables des diverses colonies anglaises et portugaises dans les ports de Londres et de Lisbonne.

Il faut, représentans du peuple, briser le talisman qui retient enchaînés nos armemens en course, si vous ne voulez pas que vos ennemis aient la facilité de verser seuls, sans obstacle et au détriment du commerce français, dans tous les ports de l'Europe, les riches cargaisons coloniales de ces deux importans convois. En attendant des moyens législatifs qui vous sont réservés, le Directoire peut, en favorisant les armateurs, donner

une nouvelle vie à la course maritime que l'ancien système avoit pour ainsi dire anéanti. Les armateurs en course se plaignent généralement des entraves qu'ils éprouvent et des conditions qu'on leur impose. Dans cet état, vous avez bien le droit, par la surveillance générale que vous délègue la constitution, de faire part à l'autorité exécutive de l'intérêt que vous prenez à la prospérité de notre marine et du commerce français.

En conséquence, je demande 1°. le renvoi de la pétition des négocians de Bordeaux à la commission existante;

2°. Que vous mettiez à l'ordre du jour du 4 de ce mois la discussion sur les projets de notre collègue Riou sur la course maritime;

3°. Qu'il soit fait un message au Directoire pour lui faire part des entraves qu'on apporte à la course maritime, et l'inviter à activer et protéger efficacement les armemens en course.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 7.